

Fiche pratique

Nouveauté 2026



ARAPL
Occitanie

Revenu brut social

**Informations pratiques
pour calculer le revenu
brut social et identifier
ses composants**

www.araploc.org

Ce qui change dans la 2035 millésime 2026

La déclaration 2035 instaure un nouveau cadre 8 “travailleurs indépendants” en page 2035-B. Il sert à calculer le revenu brut social, nouvelle base de calcul des cotisations sociales.

Travailleurs indépendants			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social (24)		DE	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social (25)		DB	
Revenu brut social (si le montant est négatif) (26)	DC		
Revenu brut social (si le montant est positif) (26)		DD	

Case DE

On ajoute les sommes à réintégrer pour reconstituer la base sociale.

Case DB

On retire les sommes à déduire qui ne doivent pas entrer dans la base sociale.

Case finale

Résultat négatif : case DC. Résultat positif : case DD.

Case DE : sommes à réintégrer

À reporter en case DE : la somme des éléments ci-dessous, à ajouter pour déterminer le revenu brut social.

Plus-values à court terme exonérées

Articles 151 septies et 238 quinquies du CGI, sauf pour les professionnels relevant de la MSA.

Revenus nets de brevets taxés à 10 %

Cession, concession et sous-concession de brevets déduits fiscalement en rubrique CL “Divers à déduire”.

Participation et intéressement de l'entrepreneur individuel

À réintégrer dès lors que ces montants ont été déduits en charges.

Bénéfices fiscalement qualifiés de “non professionnels”

À reprendre lorsqu'ils figurent en page 1 de la déclaration 2035.

Case DB : sommes à déduire

À reporter en case DB : la somme des éléments à soustraire pour déterminer le revenu brut social.

Indemnités journalières versées par les organismes de sécurité sociale

Maladie, maternité, paternité, accueil de l'enfant, invalidité (lorsqu'elles sont versées par les caisses de retraite des professions libérales) ainsi que celles versées dans le cadre d'un contrat facultatif “Madelin”, incluses en rubrique AF “Gains divers”.

Point d'attention

Ces éléments seront à déclarer individuellement par le chef d'entreprise dans le volet social de la déclaration fiscale personnelle n°2042.

Déficits fiscalement qualifiés de “non professionnels”

À soustraire lorsqu'ils sont renseignés en page 1 de la déclaration 2035.

Calcul du revenu brut social :

Négatif → DC

Positif → DD

Commencer par reconstituer la base avec les charges sociales, la CSG, les totaux 2035-B et les principales exonérations.

Le revenu brut social correspond à la somme des éléments suivants (réaliser le calcul étape par étape) :

Étape	Page 2035	Case	Opération	Libellé
1	2035-A	BK	+	Charges sociales personnelles
2	2035-A	BV	+	CSG déductible
3	2035-B	CE	+	Total (ligne 34 à 37)
4	2035-B	CN	-	Total (ligne 39 à 44)
5	2035-B	CS	+	Exonération ZFU
6	2035-B	AW	+	Exonération entreprise nouvelle
7	2035-B	CU	+	Exonération jeunes entreprises innovantes
8	2035-B	CI	+	Exonération médecins zones déficitaires
9	2035-B	DG	+	Déduction complémentaire 3 % médecins secteur I
10	2035-B	DH	+	Déductions complémentaires groupe III médecins secteur I
11	2035-B	CO	+	Exonération jeunes artistes
12	2035-B	CJ	+	Exonération France ruralité revitalisation
13	2035-B	DE	+	Sommes à réintégrer pour déterminer le revenu brut social
14	2035-B	DB	-	Sommes à déduire pour déterminer le revenu brut social

Si le résultat est négatif, l'inscrire en case DC.

Si le résultat est positif, l'inscrire en case DD.

Un simulateur est disponible sur notre site www.araploc.org, "Nos outils et services" → rubrique "Documentation" → "Documents Divers" → "Simulateur Calcul Brut Social".

Le fichier Excel se téléchargera et sera prêt instantanément à l'usage.

*Si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone : 04 67 69 75 08, ou par mail : araploc@araploc.org